

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

3 MARS 2020

A 19h00

Le 3 mars 2020 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 26 février 2020 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe) ;
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

D.2020.03.1 - Rapports préalables au budget primitif 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur les thèmes :

- développement durable,
- égalité homme-femme,
- mutualisation.

- 1) de prendre acte qu'un rapport sur l'état de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au regard du développement durable a été remis par M. le Président et qu'un débat a eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2020 ;
- 2) de prendre acte qu'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire intercommunal a été remis par M. le Président et qu'un débat a eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2020 ;
- 3) de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2019 relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation 2016-2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

D.2020.03.2 - Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Adoption du budget primitif pour l'exercice 2020.

- 1) de voter le budget primitif 2020 du budget principal de Versailles Grand Parc, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019, par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 2) de préciser que le résultat provisoire de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2019 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est repris à la ligne budgétaire 1068 : « excédents de fonctionnement capitalisé » pour 5 443 027,46 € et à la ligne budgétaire 002 : « résultat de fonctionnement reporté » pour 8 275 091,41 € ;
- 3) d'adopter le budget primitif ci-joint de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice 2020 arrêté aux balances figurant dans le tableau ci-dessous :

en euros	Dépenses	Recettes	R - D	Dépenses	Recettes	R - D	R - D
Proposition de reports				5 354 326,47	1 203 690,34	- 4 150 636,13	- 4 150 636,13
001 - Solde d'investissement reporté				1 301 511,22		- 1 301 511,22	- 1 301 511,22
002 - Solde de fonctionnement reporté		8 275 091,41	8 275 091,41			-	8 275 091,41
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé					5 443 027,46	5 443 027,46	5 443 027,46
A / Sous-total résultat 2019 anticipé	-	8 275 091,41	8 275 091,41	6 655 837,69	6 646 717,80	- 9 119,89	8 265 971,52
mouvements réels	173 604 000,00	175 708 908,59	2 104 908,59	16 630 000,00	6 259 119,89	-10 370 880,11	- 8 265 971,52
mouvements d'ordre	11 000 000,00	620 000,00	- 10 380 000,00	620 000,00	11 000 000,00	10 380 000,00	-
B/ Sous-total BP 2020 hors affectation du résultat 2019	184 604 000,00	176 328 908,59	- 8 275 091,41	17 250 000,00	17 259 119,89	9 119,89	- 8 265 971,52
C / Cumul équilibre BP 2020 avec résultat 2019 repris par anticipation (A + B)	184 604 000,00	184 604 000,00	0,00	23 905 837,69	23 905 837,69	0,00	0,00

D.2020.03.3 - Budget annexe assainissement régie de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Adoption du budget primitif de l'exercice 2020.

- 1) de voter le budget primitif 2020 du « budget annexe assainissement régie » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, sans reprise des résultats de l'exercice 2019, par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 2) d'adopter le budget primitif ci-joint du budget annexe assainissement régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2020 arrêté aux balances figurant dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement		Solde fct	Investissement		Solde Invt	Solde global
	Dépenses (D)	Recettes (R)	R - D	Dépenses	Recettes	R - D	R - D
en euros							
mouvements réels	1 467 500,00	2 218 000,00	750 500,00	1 140 100,00	389 600,00	-750 500,00	-
mouvements d'ordre	1 200 500,00	450 000,00	-750 500,00	576 300,00	1 326 800,00	750 500,00	-
BP 2020 budget annexe assainissement régie	2 668 000,00	2 668 000,00	-	1 716 400,00	1 716 400,00	-	-

D.2020.03.4 - Budget annexe assainissement marchés de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Adoption du budget primitif de l'exercice 2020.

- 1) de voter le budget primitif 2020 du « budget annexe assainissement marchés » de Versailles Grand Parc, sans reprise des résultats de l'exercice 2019, par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 2) d'adopter le budget primitif ci-joint du budget annexe assainissement marchés de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2020 arrêté aux balances figurant dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement		Solde fct	Investissement		Solde Invt	Solde global
	Dépenses (D)	Recettes (R)	R - D	Dépenses	Recettes	R - D	R - D
en euros							
mouvements réels	449 000,00	1 378 330,00	929 330,00	1 417 330,00	488 000,00	-929 330,00	-
mouvements d'ordre	960 330,00	31 000,00	-929 330,00	31 000,00	960 330,00	929 330,00	-
BP 2020 budget annexe assainissement marchés	1 409 330,00	1 409 330,00	-	1 448 330,00	1 448 330,00	-	-

D.2020.03.5 - Budget annexe assainissement "délégations de services publics" (DSP) de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Adoption du budget primitif de l'exercice 2020.

- 1) de voter le budget primitif 2020 du « budget annexe assainissement délégations de services publics (DSP) » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, sans reprise des résultats de l'exercice 2019, par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 2) d'adopter le budget primitif ci-joint du budget annexe assainissement DSP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2020 arrêté aux balances figurant dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement		Solde fct	Investissement		Solde Invt	Solde global
	Dépenses (D)	Recettes (R)	R - D	Dépenses	Recettes	R - D	R - D
en euros							
mouvements réels	408 000,00	1 425 000,00	1 017 000,00	1 217 000,00	200 000,00	-1 017 000,00	-
mouvements d'ordre	1 160 000,00	143 000,00	-1 017 000,00	143 000,00	1 160 000,00	1 017 000,00	-
BP 2020 budget annexe assainissement DSP	1 568 000,00	1 568 000,00	-	1 360 000,00	1 360 000,00	-	-

D.2020.03.6 - Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Gestion des investissements pluriannuels.

Création et révision annuelle des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP-CP).

- 1) de voter l'autorisation de programme (AP) n° 2020-001 d'un montant de 2 350 000 € pour les fonds de concours aux communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc liés au retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2020 ;
- 2) de voter l'AP n°2020-002 d'un montant de 2 500 000 € pour la création d'une halte allée royale de Villepreux tram 13 ;
- 3) de clôturer l'AP n°2017-007 : Jonction piste cyclable Bois d'Arcy base de loisirs Saint-Quentin ;
- 4) de modifier l'échéancier des crédits de paiement (CP) liés aux précédentes AP n° 2016-002, 2016-003, 2017-005, 2017-006, 2018-001, 2018-002, 2018-003, 2019-001, 2019-002, 2019-003 ;
- 5) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

AP n°	Objet	CP réalisés (2016 à 2019)	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL AP
2016-002	Tx CRR de VGP	3 108 274,18	200 000,00	1 725,82		3 310 000,00
2016-003	Echangeur A86	16 100,00	236 714,00	207 091,00	140 095,00	600 000,00
2017-005	Moulin de Vauboyen	0,00			350 000,00	350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	599 965,81	990 000,00	10 034,19		1 600 000,00
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	2 019 265,31	1 700 000,00	280 734,69		4 000 000,00
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	500 000,00	500 000,00	500 000,00		1 500 000,00
2018-003	Fonds de concours Plan de dt intercommunal	2 092 915,13	2 000 000,00	1 000 000,00	343 564,87	5 436 480,00
2019-001	Fibre optique : liaison mairies	1 161 373,39	1 000 000,00	1 500 000,00	1 838 626,61	5 500 000,00
2019-002	Fonds de concours retour incitatif 2019	115 208,00	2 130 000,00	160 613,00		2 405 821,00
2019-003	Remboursement aux communes aménagements de bus		400 000,00	300 000,00		700 000,00
2020-001	Fonds de concours retour incitatif 2020		235 000,00	1 900 000,00	215 000,00	2 350 000,00
2020-002	Création halte allée royale de Villepreux tram13		200 000,00	1 000 000,00	1 300 000,00	2 500 000,00
	TOTAL CP	9 613 101,82	9 591 714,00	6 860 198,70	4 187 286,48	30 252 301,00

D.2020.03.7 - Gestion des eaux pluviales urbaines.

Exercice budgétaire 2020.

Modalités de calcul de la participation du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'entretien du réseau des eaux pluviales : contribution aux budgets annexes assainissement régie et marchés pour les communes en régie, rémunération directe des délégataires pour les communes en délégations de services publics (DSP) ou versement au syndicat Hydreaulys pour les communes.

- 1) que le coût de gestion et d'entretien des eaux pluviales transféré par les communes membres à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2020 est pris en charge dans le budget principal sans modifier les attributions de compensation des communes ;
- 2) de ne pas contribuer au budget annexe assainissement délégations de services publics (DSP) de Versailles Grand Parc au titre de la gestion et l'entretien des eaux pluviales, mais de rémunérer les délégataires pour les eaux pluviales directement sur le budget principal sans transiter par le budget annexe assainissement DSP ;
- 3) de contribuer aux budgets annexes assainissement régie et marchés de Versailles Grand Parc au titre de la gestion et l'entretien des eaux pluviales, à hauteur de 20 % des dépenses réelles d'exploitation (hors intérêts des emprunts, hors remboursement des frais de support/locations de bureaux) et 30 % des amortissements et intérêts des emprunts, sur la base des budgets primitifs votés,

- 4) de contribuer à la gestion et à l'entretien des eaux pluviales pour l'exercice 2020 :
 - ✓ à 502 456 € au budget annexe assainissement régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
 - ✓ à 281 191 € au budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,
- 5) que ces contributions seront versées dès l'approbation du budget primitif du budget principal de la Communauté d'agglomération et qu'aucune régularisation comptable ne sera effectuée au vu du réalisé,
- 6) que le syndicat Hydreaulys continue de verser la rémunération du délégataire au titre de la gestion et de l'entretien des eaux pluviales des communes de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Cyr-l'Ecole,
- 7) que la communauté d'agglomération rembourse dans le cadre de son budget principal le syndicat Hydreaulys du montant versé à son délégataire au titre de la gestion des eaux pluviales pour l'année 2020. Le remboursement sera effectué à réception par la communauté d'agglomération d'un avis des sommes à payer émis par le syndicat Hydreaulys, accompagné de la facture de son délégataire au titre de la gestion des eaux pluviales pour l'année 2020 et de la date de paiement attestée par le comptable public
- 8) que les éventuelles contributions au titre de la gestion des eaux pluviales pour l'année 2019 restent à la charge des communes.

D.2020.03.8 - Fixation des taux de fiscalité de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice budgétaire 2020.

- 1) de fixer, comme présenté ci-dessous, les taux de fiscalité suivants de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2020 :
 - taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 18,86 %
 - taux de la taxe d'habitation : 6,18 %
 - taux de la taxe sur le foncier non-bâti : 2,02 %
- 2) de voter les taux suivants de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés (TEOMA) par zone de perception, les évolutions étant liées au lissage :

Zone	Taux de TEOMA 2019	Taux de TEOMA 2020
Bailly		
Bièvres		
Bois d'Arcy		
Buc		
Fontenay-le-Fleury		
Jouy-en-Josas		
Les Loges-en-Josas		
Noisy-le-Roi		
Rennemoulin		
Le Chesnay-Rocquencourt (partie Rocquencourt)	5,39%	5,39%
Saint-Cyr-l'Ecole		
Toussus-le-Noble		
Vélizy-Villacoublay		
Versailles		
Viroflay		
Châteaufort		
Bougival		
La Celle Saint-Cloud		
Le Chesnay-Rocquencourt (partie Le Chesnay)	4,74%	4,90%

D.2020.03.9 - Budget annexe assainissement régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2020.

- 1) de voter la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement régie de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, avec la reprise des restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement de Versailles (état annexé), par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 2) d'adopter la décision modificative n°1 ci-jointe du budget annexe assainissement régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2020 arrêté aux balances suivantes :

en euros	Investissement		Solde Investissement
	Dépenses	Recettes	R - D
Crédits d'investissement votés		393 222,45	393 222,45
Restes à réaliser (RAR de l'exercice précédent)	824 737,45	431 515,00	-393 222,45
DM1 budget annexe assainissement Régie	824 737,45	824 737,45	0,00

D.2020.03.10 - Budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2020.

- 1) de voter la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du « budget annexe assainissement marchés » de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, avec la reprise des restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2019 des budgets annexes assainissement de Bougival, Buc, Renne-moulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay (état annexé), par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 2) d'adopter la décision modificative n°1 ci-jointe du budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2020 arrêté aux balances ci-dessous :

en euros	Investissement		Solde Investissement
	Dépenses	Recettes	R - D
Crédits d'investissement votés		1 603 317,48	1 603 317,48
Restes à réaliser (RAR de l'exercice précédent)	1 696 816,97	93 499,49	-1 603 317,48
DM1 budget annexe assainissement Marchés	1 696 816,97	1 696 816,97	0,00

D.2020.03.11 - Budget annexe assainissement délégations de services publics (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2020.

- 1) de voter la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement délégations de services publics (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, avec la reprise des restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2019 des budgets annexes assainissement de Bièvres, Bois d'Arcy, Jouy-en-Josas et Les Loges-en-Josas (état annexé), par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 2) d'adopter la décision modificative n°1 ci-jointe du budget annexe assainissement DSP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2020 arrêté aux balances :

en euros	Investissement		Solde Investissement
	Dépenses	Recettes	R - D
Crédits d'investissement votés		277 772,98	277 772,98
Restes à réaliser (RAR de l'exercice précédent)	1 633 265,98	1 355 493,00	-277 772,98
DM1 budget annexe assainissement DSP	1 633 265,98	1 633 265,98	0,00

D.2020.03.12 - Attribution des subventions et cotisations de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux associations : Offices de tourisme de Bougival et de Jouy-en-Josas, Missions locales de Massy, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles, ADIL 78 et 91, Terre et Cité, APPVPA, CIBI - Le Vivant et la Ville, pour l'année 2020.

- 1) d'attribuer les subventions de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au bénéfice des associations suivantes :

Associations	Montant	Dont montant affecté pour le personnel
Office de tourisme de Bougival	27 700 €	25 600 €
Office de tourisme de Jouy-en-Josas	24 940 €	18 500 €
Terre et Cité	15 000 €	
APPVPA	15 000 €	
ADIL 78	38 951 €	
CIBI – Le Vivant et la ville	6 400 €	

- 2) de rappeler les montants des cotisations versées par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au bénéfice des associations adhérentes suivantes :

Associations	Montant
ADIL 78	2 100 €
ADIL 91	313 €
Mission locale de Massy	3 804 €
Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines	20 000 €
Mission locale de Versailles	258 224 €

- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions et avenants avec les associations et tout document s'y rapportant.

D.2020.03.13 - Modification des statuts du syndicat Hydreaulys suite à la réorganisation de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI).

Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) d'approuver les nouveaux statuts* du syndicat Hydreaulys, dont est membre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,
- 2) de demander l'adhésion de Versailles Grand Parc pour la compétence GEMAPI au syndicat Hydreaulys pour la totalité du bassin versant du ru de Gally compris sur son territoire,
- 3) de demander l'adhésion de Versailles Grand Parc pour la compétence assainissement (transport et traitement) pour la partie de la commune de La Celle Saint-Cloud déjà reliée aujourd'hui à la station d'épuration du Carré de Réunion,
- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

D.2020.03.14 - Accord-cadre entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Office National des Forêts.

Encadrement des projets d'aménagement et de gestion, portés par les signataires et les engageant mutuellement.

- 1) d'autoriser l'ONF à accéder gratuitement à ses déchèteries, pour le dépôt des déchets sauvages et diffus collectés par ses soins dans les forêts domaniales du territoire de Versailles Grand Parc.
- 2) d'assurer la collecte des dépôts sauvages de plus de 2 m³ sur les parcelles propriétés de l'ONF le long d'une voie publique et d'une route forestière ouverte à la circulation, dans la limite de 50 dépôts annuels
- 3) de verser une contribution annuelle de fonctionnement de 100 000 euros à l'ONF ;
- 4) d'autoriser le Président de Versailles Grand Parc à signer l'accord-cadre entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Office National des Forêts visant à encadrer des projets d'aménagement et de gestion, portés par les signataires et les engageant mutuellement.

D.2020.03.15 - Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.

Adoption des tarifs 2020-2021 et mise à jour du règlement intérieur.

- 1) de fixer, pour l'année scolaire 2020-2021, les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc conformément aux tableaux ci-joints ;
- 2) d'approuver les termes du nouveau règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention/le contrat et tout document y afférent.

D.2020.03.16 - Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc - département art dramatique.

Autorisation de demande d'agrément auprès du Ministère de la Culture pour assurer une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.

- 1) de demander, auprès du Ministère de la Culture, un agrément pour assurer une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique ;
- 2) dit que le dossier de demande d'agrément porte sur le domaine du spectacle vivant, spécialité théâtre ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette demande.

D.2020.03.17 - Partenariat pédagogique et artistique du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.

Convention avec l'association Jeunesse arcisienne - section école de musique, l'EHPAD Saint-Louis de Versailles, le Centre de musique baroque de Versailles, le Landesmusikrat Berlin, le COGE - Chœurs et Orchestres des Grandes Ecoles, Oberlin College (Ohio, USA).

- 1) d'adopter les termes des conventions de partenariats pédagogiques et artistiques du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc avec :
 - l'association « Jeunesse arcisienne » - section école de musique,
 - l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Saint-Louis de Versailles,
 - le Centre de Musique Baroque de Versailles,
 - le Landesmusikrat Berlin,
 - le COGE - Chœurs et Orchestres des Grandes Ecoles ;
 - l'Oberlin College (Ohio, USA) ;
- 2) de préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2020 de Versailles Grand Parc, sur les lignes relatives aux dépenses et recettes du CRR ;
- 3) dit que le montant forfaitaire des bourses ou « prix » pour les solistes lauréats du concours de chant du projet « Hymne à la jeunesse européenne » est fixé à 1500 € par chanteur pour l'alto, le ténor et la basse et à 2000 € pour la soprano. Ils seront versés en deux fois, la première moitié en septembre, la seconde à l'issue de la tournée (à l'appui du bordereau du jury de concours et sous réserve de leur participation au projet) ;
- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions et tout document y afférent.

D.2020.03.18 - Association Ecole de musique de Bailly Noisy le Roi. Subvention exceptionnelle de fonctionnement.

- 1) d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 28 758 € à l'association « Ecole de musique et d'art dramatique de Bailly Noisy-le-Roi », pour l'année 2020 ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Ecole de musique et d'art dramatique de Bailly Noisy-le-Roi et tout document y afférent.

D.2020.03.19 - Trail du Josas à Jouy-en-Josas et Course royale de Fontenay-le-Fleury, édition 2020.

Octroi de subventions de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'organisation des événements sportifs.

- 1) d'attribuer une subvention de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'un montant de 3 000 € à la ville de Jouy-en-Josas pour l'organisation du Trail du Josas, qui aura lieu le 5 avril 2020 ;
- 2) d'attribuer une subvention de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'un montant de 3 000 € à la ville de Fontenay-le-Fleury pour l'organisation de la Course royale qui aura lieu le 8 novembre 2020.

D.2020.03.20 - Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy2 entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la RATP.

Avenant n°3 portant sur la prolongation du contrat.

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public entre la Régie autonome des transports parisiens (RATP) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy2 portant sur la prolongation de 7 mois du contrat soit jusqu'au 30 avril 2021 ;
- 2) d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

D.2020.03.21 - Convention de financement relative à la réalisation de la station "Allée Royale de Villepreux" du Tram 13 Express entre la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, le Conseil Départemental des Yvelines, SNCF réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions et Ile-de-France Mobilités
Annule et remplace la délibération n°2019.12.10 du conseil communautaire du 3 décembre 2019 relative à la création de la Halte "Allée Royale de Villepreux" - Participation financière de la communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc- Délégation au bureau communautaire

- 1) D'annuler la délibération n°2019.12.10 du conseil communautaire du 3 décembre 2019 relative à la création de la Halte "Allée Royale de Villepreux" - Participation financière de la communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc- Délégation au bureau communautaire
- 2) d'acter la participation financière de Versailles Grand Parc estimée à 2 454 096 euros à laquelle seront ajoutés les frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre dans la limite totale de 3 millions d'euros;
- 3) d'approuver la convention de financement relative à la réalisation de la station T13 « Allée royale de Villepreux » entre Versailles Grand Parc, le département des Yvelines, SNCF réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions et Ile-de-France Mobilités ;
- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

D.2020.03.22 - Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Modification de la délibération n°D2019.06.18 du 24 janvier 2019 portant sur le recrutement et la rémunération d'agents horaires.

- 1) de modifier l'article 2 de la délibération n°D.2019.6.18 du 24 juin 2019 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc de la manière suivante : « d'autoriser le recrutement d'agents horaires au sein des établissements d'enseignement artistique de Versailles Grand Parc pour un volume annuel fixé au maximum à 5,5 équivalents temps plein » ;
- 2) de modifier l'annexe à la délibération n°D.2019.06.18 du 24 juin 2019 en y ajoutant les fonctions de surveillant / assistant logistique pour un taux horaire brut de 13€ ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

D.2020.03.23 - Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Modification de la délibération du Conseil communautaire n°D.2020.01.09 du 7 janvier 2020 : transfert de personnel en lien avec le transfert de la compétence assainissement.

- 1) de modifier l'article 2 de la délibération n°D.2020.01.9 du 7 janvier 2020 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc en y ajoutant la mention suivante :
« Le versement de l'indemnité de maintien des avantages acquis découlant de ce principe fera l'objet d'un versement mensuel ».
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.

Le Président

(signé)

François de MAZIERES
Maire de Versailles

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Taux de rémunération des agents horaires

(Annexe à la délibération du 3 mars 2020)

Fonction	Taux horaire brut	Taux forfaitaire brut
Remplacement de professeur d'enseignement artistique	40,59 €	
Remplacement d'un assistant d'enseignement artistique	23,17 €	
Membre de jury (concours et examen)	32,86 €	
Accompagnateur (concours, examens, auditions et concerts)	21,93 €	
Master-classe / encadrement stage / Conférence	80,59 €	
Intervention module Cycle d'Orientation Professionnelle	43,07 €	
Intervention enseignement supérieur	62,00 €	
Artistes interprètes, chorégraphiques, dramatiques et musiciens (grand ensembles)	36,45 €	
Artistes interprètes, chorégraphiques, dramatiques et musiciens (petites formations)		288,13 €
Artistes interprètes, chorégraphiques, dramatiques et musiciens (solistes)		413,00 €
Présentation d'instruments dans les groupes scolaires	18,43 €	
Répétitions de concerts et chefs de pupitre	18,43 €	
Surveillant / assistant logistique	13 €	

**III. Décisions prises par le Président et le Bureau
sur le fondement de l'article L. 5211-10
du Code général des collectivités territoriales**

N°	Objet
dB.2019.050	Attribution d'un fonds de concours de 66 480 € à la commune du Chesnay-Rocquencourt dans le cadre du plan de développement intercommunal.
dB.2019.051	Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relatif aux prestations de transfert des emballages en verre issus des communes du Chesnay-Rocquencourt (partie le Chesnay), de Versailles et de Vélizy-Villacoublay.
dB.2019.052	Avenant n°1 au marché n°812 394 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc - LOT 3 : Opération de transfert du verre sur le Chesnay ; Prolongation du marché.
dB.2019.053	Avenant n°2 au marché n°812 329 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc - LOT 3 : Opération de transfert du verre ; Prolongation du marché.
dB.2019.054	Avenant n°2 au marché n°812 331 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc - LOT 5 : traitement des encombrants ; Prolongation du marché.
dB.2019.055	Avenant n°6 au marché complémentaire n°812 395 relatif à la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables, des déchets végétaux et des encombrants sur la commune du Chesnay ; Prolongation du marché.
dB.2019.056	Avenant n°8 au marché n°812 330 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc - LOT 4 : Compostage des déchets végétaux ; Prolongation du marché.
dB.2019.057	Avenant n°19 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc - LOT 1 : collecte en porte à porte ; Prolongation du marché.
dB.2019.058	Avenant n°12 au marché n°812 328 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc - LOT 1 : collecte en apport volontaire ; Prolongation du marché.
dB.2019.059	Mise à jour du règlement des déchèteries intercommunales ; Prise en compte des évolutions constatées sur le réseau de déchèteries accessible aux usagers du territoire
dB.2019.060	Demande de subvention à la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique pour une commande du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.
dB.2019.062	Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au nouveau dispositif de protection sociale complémentaire Santé pour la période 2020-2025 proposé dans le cadre du contrat groupe du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France.
dB.2019.063	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social CDC Habitat de 1 252 999 € pour l'opération de 9 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 5 rue Henri Barbusse et rue du Chemin Vert à Bois d'Arcy.
dB.2019.064	Autorisation donnée au Président de déposer une demande d'autorisation au titre des Codes de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine pour effectuer des travaux au Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles.
dB.2019.065	Demande de subvention pour la réalisation d'une étude préalable et d'avant-projet sommaire d'aménagement urbain de la zone d'activité économique de Buc, dans le cadre de la convention cadre pour la mise en œuvre du contrat de plan Etat-Région Ile-de-France 2015-2020, sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
dB.2019.066	Avenant n°4 au marché d'exploitation du réseau de déchèteries intercommunales sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques Lot n° 2 : « Gestion du bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et transport des déchets issus des points de collecte et des centre techniques municipaux ». Intégration de la déchèterie intercommunale de Buc.
dB.2019.067	Avenant n°7 au marché n°812 468 relatif Marché d'exploitation du réseau des déchèteries intercommunales sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques. Lot n° 1 : « Gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et prestations de gardiennage des points de collecte des DEEE et Gravats ».
dB.2019.068	Festival ElectroChic #4 - Demande de subvention de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) dans le cadre du programme d'aide aux festivals de musiques actuelles 2020.
dP.2019.069	Décision du Président. Modification des recettes de la régie de la Direction de l'enseignement musical et culturel.

La décision dB.2019.061 est annulée.